

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

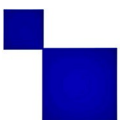
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Daller, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Blanchet, M. Taïbi, Mme Lecroq, Mme Lagarde



Délibération n° II du 25 novembre 2021

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA « MISSION REMPLACEMENT » DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA PÉRIODE 2022-2024.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 juin 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

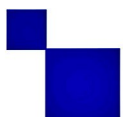
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2020-72 du conseil d'administration du 24 novembre 2020 du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France (CIG),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention relative à la « mission remplacement », dont projet ci-joint, à conclure avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France pour la période 2022 à 2024 qui sera annexée à la délibération n°2020-72 du conseil d'administration du 24 novembre 2020 du CIG ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Bedreddine, M. Molossi, Mme Maroun

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.